

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78-208

Objet

Décision modificative
de crédits de
l'exercice 1978 N° 1
du Budget Annexe PORT

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

14 décembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt* décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M TÉTARD

Etaient présents : MM. TETARD, BUJARD, LIS, BOUCHET, LACHAUD,
BOUTET, FABER, MONTRON, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET,
BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BRÔTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER,
Mme TACQUET, MM. CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. DUFOUR par M. Le Maire
M. COLLE par M. LIS
Melle FOUCHE par Mme TACQUET

Absents : MM. M. VIAUD par M. PELLETIER

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

LA Ville de ROYAN est adhérente de l'Union des Ports
de Plaisance du PONANT (U 3 P) depuis l'année 1974. Par
Délibération en date du 25 Octobre 1978, le Conseil Municipal avait
accepté de payer une cotisation annuelle de 100 FR.

Depuis le 1er novembre 1977, la Ville de ROYAN assurant
elle-même l'exploitation du Port de Plaisance, la cotisation
basée sur le nombre de places a été portée à 1 720 FR pour 1978.

Pour régler la cotisation correspondante, il convient
d'apporter une modification aux crédits 1978 du Budget annexe
du PORT .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du Rapporteur,

DECIDE :

- de modifier comme suit le budget annexe du Port de l'exercice
1978.

./..

- Article 6405 (cotisations) = + 1 720 F

Article 669 (dépenses imprévues) = - 1 720 F

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,

Le Maire,



Guy TETARD

